

sur les registres des actes capitulaires dont les originaux sont encore aux archives de l'archevêché et les doubles aux archives du département du Rhône.

Quoique l'Edit de pacification eût été publié le 18 mars, le Consulat n'y adhéra que le 9 juin.

Le 18 juin, le maréchal de Vieilleville, pour donner une certaine satisfaction aux protestants, leur permit « de faire leurs presches es temples des Cordeliers et de Confort delà la Saône, et deçà la Saône au lieu nommé la Chana, où de présent sont les enfans orphelins. » (Paradin, p. 373.)

Quant aux chanoines, ils rentrèrent enfin à Lyon le 3 juillet, et le dimanche, 18 du même mois, le maréchal de Vieilleville fit célébrer la première messe à Saint-Jean, en présence de tous les Magistrats de Justice qui étaient aussi revenus prendre leurs fonctions. Ils étaient tous catholiques. La messe fut dite par P. Edmond Auger, jésuite. Le pasteur Viret lui avait sauvé la vie. Il prêcha avec une telle onction qu'il fit verser des larmes à tout l'auditoire.

Cette même et douce émotion devait se manifester dans ce même sanctuaire deux cent trente années plus tard, le jour où le catholicisme éprouvé par une persécution bien autrement plus cruelle que celle de 1562, rouvrait la cathédrale souillée et profanée par la déesse Raison, et célébra le culte du vrai Dieu, qu'on chasse en vain de ses Temples. Le comte de Sault se promenait pendant cette messe, avec sa garde, sur la calade de Saint-Jean « pour empêcher qu'il n'y survînt aucun désordre. » Le P. Auger était secondé par « le bon frère Jacques Pyrus, prieur des Jacobins, que les protestants avaient longuement tenu prisonnier à Pierre-Scize. »

Dès le retour, les chanoines se mirent à l'œuvre pour relever les ruines de leurs trois églises et du cloître ; mais cette restauration ne put que se faire très lentement. Leurs